

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASES 406 G : Participation (2 000 euros) à l'association La route aux quatre chansons (11e) au titre de 2016

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une participation à l'association « La route aux quatre chansons » ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une participation d'un montant de 2 000 euros au titre de 2016 est attribuée à l'association La route aux quatre chansons (11^e) (Simpa 64302 - dossier 2016_08417) pour le financement de son projet « L'autobus en chansons ».

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2016 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO